



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 26 juillet 2022

Santé en danger : nombre d'internes

En publiant le 19 juillet l'arrêté fixant le nombre de postes ouverts par Région, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le ministère de la Santé se rendent responsables d'une gestion sous-dimensionnée des effectifs des internes en médecine en France.

Alors que l'URPS médecins Ile-de-France avait déjà alerté en mai 2022 sur le manque de réalisme des demandes d'ouverture de postes d'internes face au déficit grandissant de médecins en Ile-de-France, les ministères ont arbitré l'octroi de 17 postes supplémentaires pour l'année universitaire 2022-2023, soit une augmentation de 1 % des effectifs là où il aurait fallu les doubler pour répondre aux besoins de la population résidente dans le premier désert médical français.

L'URPS médecins Ile-de-France dénonce un arrêté de nomination du nombre d'internes en inadéquation avec les besoins en santé des patients franciliens.

Cette décision est déconnectée des difficultés d'accès aux soins rencontrées au quotidien qui placent l'Ile-de-France championne des déserts médicaux sur le précédent zonage, et annonce une aggravation de la pénurie de médecins.

À propos de l'URPS médecins libéraux Île-de-France

L'Union régionale des professionnels de santé (URPS) médecins libéraux Île-de-France représente les 21 000 médecins libéraux d'Île-de-France. Constituée de 60 médecins libéraux élus par leurs pairs pour cinq ans, elle a pour but de contribuer à l'organisation et à l'évolution de l'offre de santé au niveau régional. C'est une association loi 1901 créée par la loi du 21 juillet 2009 « portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ».

Plus d'informations : www.urps-med-idf.org www.soignereniledefrance.org

Contacts presse :

Primatice Conseil :

Thomas de Climens - thomasdeclimens@primatice.com | 06 78 12 97 95

Armand Rigaudy - armandrigaudy@primatice.com | 07 88 96 41 84